

## **ANTI-BULLYING POLICY**

Lycee Condorcet anti-bullying policy provides clear definitions for understanding bullying behaviour, and the processes for preventing and responding to bullying. The purpose of this policy is to outline the provision of a safe and respectful learning environment for students, where bullying is not accepted, and clearly explain the school's response if bullying does occur. We recognise that bullying may occur based on sexuality, religion, race, or other factors, and we will respond accordingly.

The school community believes that a safe and respectful school community, where all students have the opportunity to learn to their potential, is founded on positive relationships, where bullying is not accepted. This policy is founded on the principle that all members of our school community have a responsibility to:

- be aware of what constitutes bullying behaviour
- prevent bullying by promoting positive relationships and anti-bullying messages
- report bullying when it occurs
- respond to bullying according to the procedures in this policy

### **Definition: What is bullying?**

Bullying is the use of aggression conducted by an individual or group against others with the intention of hurting another person. It usually has three common features: it is **deliberate**, hurtful behaviour, it is **repeated**, often over a period of time and it is difficult for those being bullied to **defend** themselves. Bullying involves the use of power in an unfair way and results in pain and distress to the victim.

Bullying can be:

- Emotional: being unfriendly, excluding, tormenting (e.g. hiding books, threatening gestures)
- Physical: pushing, kicking, hitting, taking belongings, punching or any use of violence
- Verbal: name-calling, sarcasm, spreading rumours, teasing, insulting, threats
- Non-Verbal: writing offensive notes, emails, texts, graffiti, rude gestures and facial gestures
- Exclusion: deliberately excluding others from the group, refusing to sit next to someone
- Cyber: emails, texts, social media to make hurtful threatening comments, spread rumours, post images

Bullying is different from ordinary teasing. What makes it different is that the incidents are ongoing, and there is usually an imbalance of size, strength and power between the children involved.

### **Signs and symptoms**

For behaviour to be classified as bullying, it needs to involve **repeated** actions that are **intended** to cause hurt. Not having friends or not being popular isn't necessarily a sign that a person is being bullied. **It is important to distinguish between bullying behaviour and normal interpersonal conflict.**

Other incidents are dealt with using the Règlement Intérieurs and the Student Management Policy.

### **What you can do about bullying**

Tell the person(s) involved to stop

Ask other people to stop, if you observe them bullying someone

If you are being bullied, or someone you know is being bullied, report it

### **You can report it to:**

friend(s)

parent(s)/caregiver(s)

teacher(s)

### **When to report**

Report bullying as soon as it happens.

Do not ignore it, it may get worse.

### **CYBERBULLYING**

Cyberbullying is causing hurt via technologies such as the internet, social media and through the use of smart phones and mobile devices.

Cyberbullying can be particularly damaging because of the capacity it has to humiliate, hurt and harm a person in front of a large audience and the bully can remain anonymous.

Cyberbullying is particularly dangerous because it can be done quickly and easily and the bully is often unaware of the extent of the extent of harm they are causing.

This policy is equally applicable when using technology. Some examples of cyber bullying, which are unacceptable at any time, whether at or away from school are listed below. In extreme cases, this kind of bullying will be referred to the Police.

- Sending messages or emails containing threats, insults or inciting anti-social behaviour

- Forwarding emails or messages containing destructive rumours about a student
- Creating a social media profile impersonating another student
- Circulating photos or video of other students without their consent
- Threatening opponents via online games
- Filming teachers or other students and posting or uploading footage on social media or any website.
- Sexting

**Sending explicit photos of anyone, including yourself, is a crime if you are under 18. If the person in the photo is under 16 years, it can be a very serious crime possible resulting in criminal charges of paedophilia.**

### **STUDENT GUIDELINES**

Due to the wealth of social media tools available, students are subject to a greater level of responsibility and accountability.

Students should adhere to the following guidelines when using internet tools at school or in any way related to school activities.

- Be aware of what you post online. What you post leaves a digital footprint. Don't post anything you wouldn't want friends, parents, teachers or a future employer to see.
- Follow the school's Communication Charter when writing online. What is inappropriate in the classroom is inappropriate online
- Be safe online. Never give out personal information and do not share passwords.
- Be aware of the school's Online User policy and how it can change over time.
- How you present yourself online is an extension of yourself. Do not misrepresent yourself using someone else's identity.
- If you come across inappropriate material that makes you feel uncomfortable, or is not respectful, inform staff or your parents immediately.
- Ensure social networking sites are set to 'private' and you only allow access to people you personally know and trust.

### **Preventing Bullying**

The school incorporates cyber safety and Bullying awareness through the following programs:

- The Heure de Vie de Classe program for Secondary students and is incorporated in the curriculum via various KLAs in Primary.
- Information provided to parents
- Involvement of Police Youth Liaison Officer to address students
- Implementation of PIKAS program establishes peer support.

The school encourages positive strategies for fostering pro-social skills particularly during sports, in-class activities and school outings. We will use the

curriculum whenever possible to reinforce the ethos of the school and help students to develop strategies to deal with bullying behaviours.

## **Responsibilities and Delegations**

School staff have a responsibility to:

- Respect and support students
- Model and promote appropriate behaviour
- be alert to bullying behaviour and signs of distress in students
- Have knowledge of the school's policy relating to bullying
- Respond to incidents in a timely manner

Students have a responsibility to:

- Behave appropriately, respecting individuals, differences and diversity
- Behave responsibly when using technology
- Follow the school's anti-bullying philosophy
- Report incidents of bullying immediately

Parents have a responsibility to:

- Support their children to use technology responsibly
- Be aware of the school's anti-bullying policy and assist their children in understanding undesirable behaviours
- Support the school's anti-bullying philosophy and
- Report any incidents of school related bullying to the school immediately

## **Procedures**

The School has implemented the PIKAS method of responding to Bullying. A number of staff have been trained in this method and have formed the cellule bien-être (wellbeing team). The PIKAS Method or Method of Shared Concern is a non-punitive multi-stage strategy used with groups of students who are suspected of bullying someone. It facilitates the emergence of a solution to a bully/target problem through the use of a series of interviews and discussions with the parties involved.

Students suspected of bullying others are first interviewed individually. The practitioner shares a concern for the bullied student and invites each of them to say what they will do to help. When it is clear that helpful actions have taken place, the students meet as a group with the practitioner, plan what they propose to do next, and subsequently meet with the person they have bullied to finally resolve the problem.

Lycee Condorcet has a responsibility to respond promptly and effectively to issues of bullying.

1. All members of the school have a responsibility to recognise bullying and to take action when they are aware of it happening. They should treat any report of bullying seriously and take action.
2. Students being bullied should be assured that they have acted correctly in reporting the bullying. All reports of bullying, no matter how trivial, will be investigated and dealt with. In that way students will gain confidence in “telling”. This confidence factor is of vital importance.
3. Staff should first listen to the student or students, and make such enquiries as may be necessary to clarify exactly what has been happening.
4. For Secondary students, any reported matter will be referred to the cellule bien-être (wellbeing team) who will post a call via Google Classroom

Team members are allocated as required, students are identified, interviewed and followed up as required.

All interviews, interventions and outcomes are recorded in each Case document on Google Classroom.

The Deputy Principal, Secondary oversees this process.

5. In the Primary School all incidents of bullying are reported to the Primary Director who will meet with the student being bullied. With input from this student a group of 6 students is identified (who include the accused bully and friends of both students) and group members are met with individually. The entire group then meets and objectives for each of the students put in place.

The victim is followed up periodically to review progress and if required the process is repeated until the desired outcome is achieved.

Records of bullying incidents involving Primary students are maintained securely in the Primary Director's office.

6. In certain cases, parents will be informed and they will be asked to come in to a meeting to discuss the problem.
7. Where cases of bullying involve assault or any form of physical violence with the potential for injury, police will be consulted.

### **Incidents involving assault, threats, intimidation, or harassment**

Staff are to report these types of incidents to the Principal who will assess the situation and determine the appropriate action to be taken. In incidents involving assaults, threats, intimidation or harassment, the school follows the guidelines set out in the Student Management policy.

Reports are made to the Police Youth Liaison Officer, Local Area Command when required.

## **HELP ORGANISATIONS:**

Police Youth Liaison Officer: Constable Mark Thomas – Maroubra Police Station 9349 9299  
Beyond Blue: 1300 22 46 36  
Kids Helpline: 1800 55 1800  
Headspace: 8785 3200

## **Resources for teachers and parents**

- [www.ncab.org.au](http://www.ncab.org.au)
- [www.bullyingnoway.com.au](http://www.bullyingnoway.com.au)
- [www.cybersmart.gov.au](http://www.cybersmart.gov.au)
- [www.kidshelp.com.au](http://www.kidshelp.com.au)

## **References**

Student Management Policy

Policy Date: March 2019

Policy Review Date: March 2022

## **POLITIQUE 'ANTI-BULLYING'**

*Cette traduction a pour unique but d'aider à la compréhension du document original. Elle ne peut servir de référence.*

*Le terme 'bullying' a volontairement été laissé non traduit car ce dernier a un sens plus large que son homologue 'harcèlement scolaire'.*



La politique *anti-bullying* du Lycée Condorcet vise à fournir des définitions claires aidant à mieux appréhender les comportements de *bullying* ainsi que les processus de prévention et de réaction au *bullying*.

La présente politique a pour objet d'énoncer les prérequis pour un environnement d'apprentissage sécuritaire et respectueux pour les élèves, où le *bullying* n'est pas un problème accepté, et expliquer clairement la réaction de l'établissement en cas de *bullying*.

Nous avons conscience que le *bullying* peut se produire en raison de la sexualité, de la religion, de la race ou d'autres facteurs, et nous y répondrons en conséquence.

Nous pensons qu'une communauté scolaire sécuritaire et respectueuse, où tous les élèves ont l'opportunité d'apprendre en fonction de leur potentiel, est fondée sur des relations saines, où le *bullying* n'est pas acceptée.

L'ensemble des membres de notre communauté scolaire doit :

- comprendre et reconnaître un comportement de *bullying* ;
- prévenir le *bullying* en encourageant des relations saines et en promouvant des messages *anti-bullying* ;
- signaler les cas de *bullying* lorsqu'ils se produisent ; et
- réagir au *bullying* conformément aux procédures énoncées dans la présente politique.

### **Définition : Qu'est-ce que le *bullying* ?**

Le *bullying* est un comportement agressif intentionnel par un individu ou un groupe contre d'autres personnes. Il a généralement trois caractéristiques communes : il s'agit d'un comportement blessant **délibéré**, le comportement se **répète** au fil du temps, et enfin il est difficile pour les victimes de *bullying* de se **défendre**. Le *bullying* se produit lorsqu'un rapport de pouvoir ou de force est utilisé de manière injuste et entraîne la détresse et la douleur de la victime.

Le *bullying* peut être :

- Émotionnel : être inamical, exclure, tourmenter (ex. cacher des livres, faire des gestes menaçants).
- Physique : pousser, donner des coups de pied, frapper, prendre ou briser des effets personnels, rouer de coups ou recourir à tout type de violence.
- Verbal : affubler de noms, se moquer, taquiner méchamment, humilier ou menacer l'autre, insulter, lancer des ragots ou des rumeurs.
- Non verbal : écrire des notes offensantes, des courriels, des textes, des graffitis, faire des gestes grossiers et des grimaces.
- Exclusion : exclure délibérément d'autres personnes du groupe, refuser de s'asseoir à côté de quelqu'un.

- Cyber : intimidation par courriels, textos, ou par le biais des réseaux sociaux (poster des commentaires menaçants ou blessants ; répandre des rumeurs ; publier des images...).

Le *bullying* se différencie des taquineries ordinaires, et ce notamment par son caractère persistant et répétitif. Il existe par ailleurs généralement des inégalités dans le rapport de domination entre les enfants impliqués en raison de facteurs comme la taille ou la force physique.

### **Signes et symptômes**

Pour qu'un comportement soit considéré comme du *bullying*, il doit être **répétitif** et **intentionnel**.

Ne pas avoir d'amis ou ne pas être populaire n'est pas nécessairement un signe qu'une personne est victime de *bullying*. **Il est important de faire la distinction entre un comportement de *bullying* et un conflit interpersonnel normal.**

D'autres incidents sont traités à l'aide du Règlement Intérieur et de la Student Management Policy.

### **Ce que vous pouvez faire contre le *bullying***

Dites à la (aux) personne(s) impliquée(s) d'arrêter.

Demandez à d'autres personnes d'arrêter si vous les observez intimider quelqu'un.

Si vous êtes victime de *bullying* ou si quelqu'un que vous connaissez est victime de *bullying*, signalez-le.

### **Vous pouvez le signaler à :**

Un/des ami(s)

Au(x) parent(s)/responsable(s) de l'enfant

Au(x) enseignant(s)

### **Quand faut-il signaler**

Signalez le *bullying* dès qu'il se produit.

Ne l'ignorez pas, cela pourrait empirer.

### **Cyberbullying**

Le *cyberbullying* cause du tort par le biais des outils technologiques tels qu'internet, les réseaux sociaux, les téléphones cellulaires ou autres terminaux mobiles.

Le *cyberbullying* peut être particulièrement nuisible car il devient possible pour le *bully* d'humilier et de blesser quelqu'un devant une grande audience tout en restant anonyme.

Le *cyberbullying* est particulièrement dangereux parce qu'il est rapide et facile et ainsi le *bully* est souvent inconscient de l'étendue des dommages qu'il cause.

La portée de cette politique s'étend à l'utilisation des technologies. Ci-dessous sont énumérés des exemples de *cyberbullying* qui sont inacceptables à tout moment, que ce soit dans l'enceinte de l'établissement ou en dehors. Dans les cas extrêmes, ce genre de *bullying* sera référé à la police.

- Envoi de messages ou de courriels contenant des menaces, des insultes ou des incitations à un comportement antisocial ;
- Transfert de courriels ou de messages contenant des rumeurs destructrices au sujet d'un élève ;
- Créer un profil sur les réseaux sociaux en usurpant l'identité d'un autre élève ;
- Faire circuler des photos ou des vidéos d'autres élèves sans leur consentement ;
- Menacer des adversaires via des jeux en ligne ;
- Filmer des enseignants ou d'autres élèves et poster ou mettre en ligne des séquences sur les réseaux sociaux ou sur un site web ;
- Sextos.

**Envoyer des photos explicites de toute personne, y compris vous-même, est un crime si vous avez moins de 18 ans. Si la personne sur la photo a moins de 16 ans, il peut s'agir d'un crime très grave qui peut entraîner des accusations criminelles de pédophilie.**

### **LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES ÉLÈVES**

En raison de la richesse des outils de réseaux sociaux disponibles, les élèves sont soumis à un niveau plus élevé de responsabilité.

Les élèves doivent respecter les lignes directrices suivantes lorsqu'ils utilisent ces outils dans l'établissement ou de quelque autre manière liée aux activités scolaires.

- Faites attention à ce que vous postez en ligne. Ce que vous postez laisse une empreinte numérique. Ne postez pas de message que vous ne voudriez pas que vos amis, vos parents, vos enseignants ou un futur employeur voient.
- Respectez la Charte de communication de l'établissement lorsque vous écrivez en ligne. Ce qui est inapproprié dans la salle de classe n'est pas approprié en ligne.
- Soyez prudents sur internet. Ne donnez jamais de renseignements personnels et ne partagez pas vos mots de passe.
- Prenez connaissance de la *Online User Policy* de l'établissement et de la manière dont elle peut changer au fil du temps.
- La façon dont vous vous présentez en ligne est une extension de vous-même. Ne faites pas de fausses déclarations en utilisant l'identité de quelqu'un d'autre.

- Si vous voyez des publications inappropriées qui vous mettent mal à l'aise ou qui ne vous semblent pas respectueuses, informez immédiatement un personnel de l'établissement ou vos parents.
- Assurez-vous que les sites de réseautage social sont réglés sur " privé " et que vous n'autorisez l'accès qu'aux personnes que vous connaissez personnellement et à qui vous faites confiance.

### **Prévenir le *bullying***

L'établissement intègre la sensibilisation à la cyber sécurité et au *bullying* par le biais des programmes suivants :

- Durant les heures de vie de classe pour les élèves du secondaire et via les objectifs d'apprentissage clés du programme scolaire au primaire ;
- Information fournie aux parents ;
- Implication de l'agent de liaison pour la jeunesse de la police qui vient s'adresser aux élèves ;
- La mise en œuvre du programme PIKAS qui établit un soutien par les camarades.

L'établissement promeut des stratégies positives pour encourager le développement de compétences pro sociales, en particulier pendant les activités sportives, les activités en classe et les sorties scolaires. Nous utilisons le programme scolaire dans la mesure du possible pour renforcer la philosophie de l'établissement et aider les élèves à élaborer des stratégies pour faire face aux comportements de *bullying*.

### **Responsabilités et délégations**

Le personnel de l'établissement a la responsabilité de :

- Respecter et soutenir les élèves ;
- Modéliser et promouvoir un comportement approprié ;
- être attentif aux comportements de *bullying* et aux signes de détresse chez les élèves ;
- Connaître la politique de l'établissement en matière de *bullying* ;
- Répondre aux incidents en temps opportun.

Les élèves ont la responsabilité de :

- Se comporter de manière appropriée, en respectant les individus, les différences et la diversité ;
- Se comporter de manière responsable lors de l'utilisation des nouvelles technologies ;
- Se conformer à la philosophie *anti-bullying* de l'établissement ;
- Signaler immédiatement les cas de *bullying*.

Les parents en ont la responsabilité de :

- Aider leurs enfants à utiliser les nouvelles technologies de manière responsable ;

- Connaître la politique anti-*bullying* de l'établissement et aider les enfants à comprendre les comportements indésirables ;
- Soutenir la philosophie de l'établissement en matière de lutte contre le *bullying* ;
- Signaler immédiatement à l'établissement tout incident de *bullying* lié à l'école.

## Procédures

L'établissement a mis en œuvre la méthode PIKAS pour réagir au *bullying*. Un certain nombre d'employés ont été formés à cette méthode et ont formé la *cellule bien-être*.

La méthode PIKAS ou méthode de la préoccupation partagée est une stratégie non punitive en plusieurs étapes utilisée avec des groupes d'élèves soupçonnés de *bullying*. Elle facilite l'émergence d'une solution au problème *bully/victime* par le biais d'une série d'entrevues et de discussions avec les parties impliquées.

Les élèves soupçonnés de *bullying* sont d'abord interrogés individuellement. L'intervenant partage une préoccupation concernant un élève victime de leur *bullying* et invite chacun d'entre eux à dire ce qu'il fera pour l'aider. Lorsqu'il apparaît évident que des mesures utiles ont été prises, les élèves se réunissent en groupe avec l'intervenant, planifient ce qu'ils proposent de faire par la suite, puis rencontrent la personne qui était victime de leur *bullying* afin de résoudre le problème de façon définitive.

Le Lycée Condorcet a la responsabilité de répondre rapidement et efficacement aux problèmes de *bullying*.

1. Tous les membres de l'établissement ont la responsabilité de reconnaître les comportements de *bullying* et d'agir lorsqu'ils sont au courant de ce qui se passe. Ils doivent prendre au sérieux tout signalement de *bullying* et agir en conséquence.
2. Les élèves victimes de *bullying* doivent avoir l'assurance qu'ils ont agi correctement en signalant des actes de *bullying*. Tous les signalements de *bullying*, aussi insignifiants soient-ils, feront l'objet d'une enquête et seront traités. De cette façon les élèves auront confiance et oseront plus facilement se confier. Ce facteur de confiance est d'une importance vitale.
3. Le personnel doit d'abord écouter l'élève ou les élèves et leur poser toutes les questions nécessaires pour clarifier exactement ce qu'il s'est passé.
4. Pour les élèves du secondaire, tout cas rapporté sera référé à la cellule bien-être qui postera un appel via Google Classroom.

Les membres de l'équipe sont affectés selon les besoins, les élèves sont identifiés, interviewés puis suivis.

Toutes les entrevues, interventions et résultats sont enregistrés pour chaque cas sur Google Classroom.

Le proviseur adjoint supervise ce processus.

5. A l'école primaire, tous les incidents de *bullying* sont signalés au directeur de l'école primaire qui se réunira avec la victime. Avec l'apport de cet élève, un groupe de 6 élèves est identifié (qui comprend l'auteur présumé de *bullying* et les amis des deux élèves) et les membres du groupe sont rencontrés individuellement. L'ensemble du groupe se réunit ensuite et des objectifs sont mis en place pour chacun des élèves.

La victime fait l'objet d'un suivi périodique afin d'examiner les progrès réalisés et, au besoin, le processus est répété jusqu'à ce que le résultat souhaité soit atteint.

Les dossiers des incidents de *bullying* impliquant des élèves du primaire sont conservés en toute sécurité dans le bureau du directeur primaire.

6. Dans certains cas, les parents seront informés et invités à se présenter à une réunion pour discuter du problème.

7. Lorsque les cas de *bullying* incluent une agression ou toute forme de violence physique pouvant entraîner une blessure, la police sera consultée.

### **Incidents impliquant des agressions, des menaces, de l'intimidation ou du harcèlement**

Le personnel doit signaler ces types d'incidents au proviseur qui évaluera la situation et déterminera les mesures appropriées à prendre. Lors d'incidents impliquant des agressions, des menaces, de l'intimidation ou du harcèlement, l'établissement suit les lignes directrices énoncées dans la Student Management Policy.

Au besoin, les incidents sont signalés à l'agent de liaison pour la jeunesse de la police locale.

Organisations qui ont vocation à aider :

Police Youth Liaison Officer: Constable Mark Thomas – Maroubra Police Station  
9349 9299

Beyond Blue: 1300 22 46 36

Kids Helpline: 1800 55 1800

Headspace: 8785 3200

Ressources pour les enseignants et les parents

- [www.ncab.org.au](http://www.ncab.org.au)
- [www.bullyingnoway.com.au](http://www.bullyingnoway.com.au)
- [www.cybersmart.gov.au](http://www.cybersmart.gov.au)

- [www.kidshelp.com.au](http://www.kidshelp.com.au)

Références  
Student Management Policy

Date de la politique : Mars 2019  
Future révision : Mars 2022